



Conseil économique et social

Distr. générale
8 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission :

Programme de travail intégré

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Examen stratégique du programme de travail intégré de Varsovie

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble de l'approche, de la méthode et du calendrier qui serviront à l'examen stratégique du programme de travail intégré pour 2018-2021 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Cet examen du programme de travail intégré doit être effectué tous les quatre ans. Les résultats du processus d'examen stratégique mené en 2020-2021 détermineront les priorités du programme de travail intégré jusqu'en 2025.

Le Comité et la Commission sont invités à examiner ce document et à approuver le calendrier proposé.



I. Le processus d'examen stratégique et l'examen stratégique de 2020-2021

1. L'examen stratégique est une évaluation du programme de travail intégré de Varsovie du Comité des forêts et de l'industrie forestière (le Comité) de la CEE et de la Commission européenne des forêts (la Commission) de la FAO, qui couvre la portée, la structure et le contenu du programme, les méthodes, les partenariats, les résultats de sa mise en œuvre, les objectifs et le travail des organes subsidiaires communs du Comité et de la Commission.

2. Un premier examen stratégique du programme de travail intégré CEE/FAO a été réalisé en 2000 et un deuxième en 2004. Un troisième examen stratégique, effectué en 2008, a abouti au programme de travail pour la période 2008-2012. Le cycle du programme a été prolongé d'un an jusqu'en 2013 afin qu'il coïncide avec la structure de programmation biennale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la FAO. Pour conserver cette synchronisation des cycles, le quatrième examen a été mené pendant la période 2012-2013, et le programme de travail intégré pour 2014-2017 qui en a résulté a été adopté en 2013 par le Comité et la Commission. Le cinquième examen a été effectué pendant la période 2016-2017 et le programme de travail intégré auquel il a abouti a été adopté par le Comité et la Commission en Pologne en 2017 pour la période quadriennale 2018-2021 (programme de travail intégré de Varsovie). Le sixième examen sera effectué pendant la période 2020-2021 et le programme de travail intégré auquel il aboutira devrait être adopté par le Comité et la Commission en 2021 pour la période quadriennale 2022-2025.

II. Objectifs et méthode

3. Les principaux objectifs de l'examen sont :

- a) L'évaluation du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021, en tenant compte des résultats de son exécution et de l'expérience passée ;
- b) L'élaboration d'une proposition concernant le programme de travail intégré pour 2022-2025.

4. Le programme de travail intégré servirait alors de base à l'élaboration des programmes biennaux 2022-2023 et 2024-2025 du sous-programme des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et du programme de travail et budget de la FAO, ainsi que des travaux conjoints du Comité et de la Commission pour les mêmes années.

5. À la lumière de l'expérience acquise lors de l'examen précédent, l'exercice suivant devrait mettre l'accent sur l'examen du programme de travail intégré lui-même, en particulier :

- a) En évaluant la pertinence des sujets couverts par le programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2020, en tenant compte des nouvelles problématiques et des questions émergentes, ainsi que des nouveaux besoins et demandes des États membres ;
- b) En reflétant sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD 6, 7, 11, 12 et 15) ainsi qu'aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et donc son alignement sur eux ;
- c) En abordant les nouvelles et futures évolutions et priorités des Nations Unies (comme par exemple la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes) ;
- d) En prenant en compte les priorités et les besoins de tous les États membres de la CEE.

III. Processus d'examen

A. Enquête

6. Une enquête réalisée par le secrétariat, en anglais et en russe, destinée à toutes les parties prenantes pertinentes, devrait servir de base à l'examen. Elle comportera des questions ouvertes, ce qui permettrait aux personnes interrogées de faire des suggestions et des observations concernant les travaux futurs, les priorités ainsi que les besoins et problèmes nouveaux.

7. Il est proposé qu'un seul questionnaire exhaustif soit établi et communiqué à toutes les parties prenantes concernées. Le secrétariat procédera ensuite à la compilation des résultats du questionnaire et les utilisera comme base de discussion lors des réunions d'examen et lors de l'élaboration de la proposition concernant le nouveau programme. Un ensemble de questions ouvertes susceptibles d'être posées dans le cadre de l'enquête figure à l'annexe I.

B. Évaluation du travail des équipes de spécialistes

8. Une évaluation stratégique collective du travail des équipes de spécialistes sera réalisée collectivement par les équipes respectives sous la direction de secrétariat et en consultation avec le président, à l'aide de consultations et du questionnaire de l'enquête.

9. Les résultats de ces échanges devraient également être pris en compte dans l'ensemble du processus d'examen.

C. Évaluation du travail et des résultats par le secrétariat

10. La Section de la forêt et du bois de la CEE/FAO, forte de l'expérience directe que lui procurent la gestion et la mise en œuvre du programme de travail, est souvent consciente des difficultés rencontrées dans son exécution. Il est donc proposé que le secrétariat procède à un examen interne du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021 et de son exécution, et que les résultats obtenus, ainsi que les idées avancées pour l'élaboration du prochain programme de travail intégré pour 2022-2025, soient recueillis et mis à disposition pour examen. Cela se fera sous la forme d'une analyse récapitulative dressant un tableau des principales activités et réalisations du programme de travail intégré de Varsovie. Il ne s'agira pas d'une auto-évaluation, mais plutôt d'une évaluation des difficultés rencontrées par le secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail intégré, d'une évaluation de sa structure, ainsi que de suggestions d'améliorations éventuelles.

D. Réunions avec le Comité, la Commission et leurs organes subsidiaires pour discuter de l'examen stratégique et du nouveau programme de travail intégré

11. La participation du Comité, de la Commission et de leurs organes subsidiaires, en particulier le Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, ainsi que des bureaux communs, à l'examen stratégique et à l'élaboration de la proposition concernant le nouveau programme de travail intégré pour 2022-2025 est détaillée au point IV ci-dessous.

IV. Calendrier

12. Le calendrier ci-après est proposé pour le processus d'examen.

Phase I

Examen du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021

Novembre 2019

- Accord sur la méthodologie et la portée de l'examen stratégique lors de la session conjointe du Comité et de la Commission en novembre 2019.

Janvier 2019-mars 2020

- Débat sur la feuille de route pour l'examen stratégique, examen du projet de questionnaire relatif à l'enquête auprès des parties prenantes au programme de travail intégré lors de la réunion conjointe des bureaux, approbation de cette feuille de route pour l'enquête stratégique concernant l'établissement du programme de travail intégré pour 2022-2025. Des débats pertinents sur le travail des équipes de spécialistes auront lieu lors de la réunion du Groupe de travail conjoint.

Avril 2020

- Le questionnaire est distribué aux parties prenantes.

Avril-juin 2020

- Le secrétariat établit son évaluation des travaux et des résultats.

Juin-juillet 2020

- Compilation et analyse des résultats de l'enquête.

Septembre 2020

- Premier projet de nouveau programme de travail intégré établi par le secrétariat et résumé des résultats de l'enquête communiqués au bureau conjoint pour examen.

Octobre 2020

- Deuxième projet de programme de travail intégré et résumé des résultats de l'enquête communiqués aux États membres et aux autres parties prenantes. Organisation d'un atelier spécial et débat sur le premier projet de programme de travail intégré pour 2022-2025 avec la participation des parties prenantes intéressées et des membres du bureau conjoint.

Novembre 2020

- Présentation du processus d'examen stratégique et des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes menée par le secrétariat lors de la session du Comité pour susciter d'autres contributions au futur programme et des discussions sur la question.

Phase II

Préparation du Programme de travail intégré pour 2022-2025

Janvier 2021

- Premier projet de programme de travail intégré pour 2022-2025 communiqué aux États membres et aux autres parties prenantes.

Mai 2021

- Deuxième projet de programme de travail intégré établi par le bureau conjoint discuté avec les parties prenantes lors de la réunion du groupe de travail mixte et ensuite par le bureau conjoint pour examen final.

Juin-juillet 2021

- Le projet final du bureau conjoint doit être achevé avant la mi-juillet 2021.

Octobre 2021

- Sessions conjointes du Comité et de la Commission pour finaliser et adopter le nouveau programme de travail intégré pour 2022-2025.

Janvier 2022

- Début de la mise en œuvre du nouveau programme de travail intégré.

Annexe

Ensemble de questions ouvertes :

A. Examen général du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2020

1. De quelles manières avez-vous participé à la mise en œuvre du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021 ?
2. Dans quelle mesure les thèmes du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021 sont-ils pertinents pour les problèmes qui se posent dans la région de la CEE ?
3. Le programme de travail intégré de Varsovie a-t-il suffisamment contribué à la réalisation des objectifs de développement durable (ODG) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du FNUF ? Quels sont les objectifs qui ont été à votre avis le mieux servis et quels sont ceux qui devraient faire l'objet d'une attention accrue ?
4. Quelles ont été à votre avis les principales réalisations du programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021 dans la région ?
5. Qu'est-ce qui, selon vous, n'a pas été réalisé et qui laisse des possibilités d'amélioration, le cas échéant ?
6. Les buts et objectifs du nouveau programme de travail intégré pour 2022-2025 doivent-ils être modifiés ? Et si oui, de quelle manière ?
7. La portée du programme a-t-elle permis de résoudre de manière significative les problèmes qui se posent dans la région ? Si non, expliquez comment elle pourrait être élargie/réduite.
8. La structure du programme de travail intégré et son organisation autour des quatre piliers sont-ils adéquats ?
9. Les thèmes actuels des domaines d'activité sont-ils adéquats ? Comment pourraient-ils être modifiés ou améliorés ?
10. Quels autres domaines d'activité ou thèmes pourrait aborder le prochain programme de travail intégré ?
11. Comment le programme de travail intégré pour 2022-2025 pourrait-il mieux répondre aux besoins des États membres et des autres parties prenantes de la région ?

B. Groupe de travail mixte des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts

12. Quelles sont à votre avis les principales réalisations et les principales lacunes du groupe de travail mixte et comment aimeriez-vous qu'il soit amélioré ?
13. La portée et le fonctionnement du groupe de travail mixte sont-ils appropriés pour atteindre ses objectifs ?
14. Indiquez les équipes de spécialistes dont le travail vous est familier.
15. Quelle contribution estimez-vous que les équipes de spécialistes apportent au programme de travail intégré ? Quel type d'amélioration voudriez-vous voir apporter au travail des équipes de spécialistes en général ?
16. Avez-vous des suggestions à faire en ce qui concerne les travaux d'autres équipes de spécialistes ?
17. Comment jugez-vous l'appui apporté par la section aux équipes de spécialistes ?

C. Communication et publications

18. Quelles activités de communication avez-vous trouvées efficaces et quelles sont celles qui devraient être améliorées ?
19. Quelles sont celles que vous connaissez parmi les principales publications de la Section CEE/FAO de la foresterie et du bois ?
20. Comment les publications pourraient-elles mieux répondre aux besoins des États membres et autres parties prenantes dans la région ? Améliorations/changements ?

D. Renforcement des capacités

21. Selon vous, dans quelle mesure les efforts de la section en matière de renforcement des capacités sont-ils couronnés de succès ?
22. Comment les activités de renforcement des capacités pourraient-elles mieux répondre aux besoins des États membres et autres parties prenantes dans la région ? Que faudrait-il changer ou améliorer ?

E. Mise en œuvre, ressources et coopération

23. Comment évaluez-vous la participation de votre pays/organisation à la mise en œuvre du programme de travail intégré ?
 24. Quelles sont les principales raisons qui empêchent votre pays/organisation d'être plus présent(e) aux réunions et de contribuer davantage aux activités ? Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à vous impliquer davantage dans les activités et dans la mise en œuvre du programme ?
 25. Quels types de partenariats aideraient le mieux le programme à répondre aux besoins de la région ?
 26. Avez-vous des suggestions à faire quant à la manière dont la section CEE/FAO de la foresterie et du bois pourrait améliorer son travail de mise en œuvre du programme de travail intégré pour 2022-2025 ?
 27. Comment évaluez-vous la coopération en matière de mise en œuvre du programme de travail intégré avec les pays, les organisations, les processus et d'autres secteurs ? Quels sont à votre avis les principaux obstacles à la coopération et comment pourrait-on encore l'améliorer ?
-